

Appel à projets n°TAP2025

Éléments comptables et financiers simplifiés 2022 et 2023

Cette fiche s'adresse :

- **Aux associations qui ne sont pas soumises à l'obligation d'établir une comptabilité normalisée** notamment parce qu'elles n'atteignent pas les seuils de 23 000€ ou de 153 000€ de subventions publiques au global pour l'ensemble de leurs activités.
- **Et dont la demande globale de subvention à la Ville de Paris (y compris la somme des montants de subvention demandés dans le cadre de l'appel à projets de la DASCO et pour l'ensemble des ateliers TAP présentés) ne dépasse pas 10 000€**

Si et seulement si les deux précédentes conditions sont remplies, les associations concernées peuvent compléter, en lieu et place du bilan comptable, la présente fiche d'éléments comptables et financiers simplifiés pour les années 2022 et 2023 et joindre cette fiche à leur demande de subvention dans Paris Asso. L'association devra également fournir un compte de résultat en complément de ce bilan simplifié.

Attention : cette fiche ne concerne pas les associations soumises une comptabilité *normalisée* et adressant une demande de subvention d'un montant inférieur à 10 000€.

Nom de l'association :

Année 2022

Date de début de l'exercice : €

Date de fin de l'exercice : €

L'exercice comptable, période sur laquelle sont établis les comptes, dure en principe douze mois.

Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice : €

Le montant de la trésorerie s'établit en additionnant le montant de la caisse, les soldes débiteurs ou créditeurs des comptes bancaires, des comptes sur livret ainsi que le montant des valeurs mobilières de placement à la date de la fin de l'exercice.

Montant des créances à la fin de l'exercice : €

Le montant des créances s'établit en additionnant les factures établies par l'association pour des prestations se rattachant à l'exercice mais non encore recouvertes, les cotisations et les subventions rattachées à l'exercice que l'association va recevoir de façon certaine.

Montant des dettes à la fin de l'exercice : €

Le montant des dettes s'établit en additionnant les emprunts (bancaires ou autres) non encore remboursés, les factures occasionnées par l'activité de l'association lors de l'exercice non encore acquittées ou encaissées, les dettes sociales et fiscales

Total des produits : €

Ensemble des recettes de l'association rattachées à l'exercice.

Dont :

- Montant des ressources propres : _____ €
Cotisations, chiffre d'affaires, adhésions, produits financiers...
- Montant des dons, subventions privées, mécénat, parrainage : _____ €
- Montant des subventions publiques : _____ €
 - Dont montant subvention Ville de Paris : _____ €

Total des charges : €

Ensemble des dépenses de l'association rattachées à l'exercice.

Résultat de l'exercice : €

Le résultat est la différence entre le total des produits et le total des charges.

L'association bénéficie-t-elle d'aide non financière de la Ville (matériel, personnel, autres...)

Oui **Non**

Dont :

- Occupation d'un local de la Ville : Oui Non
- A titre gratuit : Oui Non

Précisez les conditions :

Année 2023

Date de début de l'exercice : €

Date de fin de l'exercice : €

L'exercice comptable, période sur laquelle sont établis les comptes, dure en principe douze mois.

Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice : €

Le montant de la trésorerie s'établit en additionnant le montant de la caisse, les soldes débiteurs ou créditeurs des comptes bancaires, des comptes sur livret ainsi que le montant des valeurs mobilières de placement à la date de la fin de l'exercice.

Montant des créances à la fin de l'exercice : €

Le montant des créances s'établit en additionnant les factures établies par l'association pour des prestations se rattachant à l'exercice mais non encore recouvertes, les cotisations et les subventions rattachées à l'exercice que l'association va recevoir de façon certaine.

Montant des dettes à la fin de l'exercice : €

Le montant des dettes s'établit en additionnant les emprunts (bancaires ou autres) non encore remboursés, les factures occasionnées par l'activité de l'association lors de l'exercice non encore acquittées ou encaissées, les dettes sociales et fiscales.

Total des produits : €

Ensemble des recettes de l'association rattachées à l'exercice.

Dont :

- Montant des ressources propres : _____ €
Cotisations, chiffre d'affaires, adhésions, produits financiers...
- Montant des dons, subventions privées, mécénat, parrainage : _____ €
- Montant des subventions publiques : _____ €
 - Dont montant subvention Ville de Paris : _____ €

Total des charges : €

Ensemble des dépenses de l'association rattachées à l'exercice.

Résultat de l'exercice : €

Le résultat est la différence entre le total des produits et le total des charges.

L'association bénéficie-t-elle d'aide non financière de la Ville (matériel, personnel, autres...) ?

Oui **Non**

Dont :

- Occupation d'un local de la Ville : Oui Non
- À titre gratuit ? : Oui Non

Précisez les conditions :

Date et signature du président :